

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF251

présenté par  
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 9

I. – Supprimer l’alinéa 2.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l’article 9 qui prévoit la suppression de dépenses fiscales inefficaces, dans sa version adoptée par l’Assemblée nationale.

Cet article n’est pas le bon vecteur pour supprimer la TGAP sur les matériaux d'extraction qui, a par ailleurs, une utilité incitative certaine à l’utilisation de matériaux recyclés.